

**19 VIII 2010**

**VERNEUIL PARTICIPATIONS**

**Communiqué**

La société Verneuil Participations a pris acte de la décision du Tribunal de Commerce de Paris de placer la Société Française de Casinos (SFC), dont elle détient 25,99% du capital, en redressement judiciaire.

Elle rappelle que cette situation, qui résulte de l'échec des négociations de la dette obligataire de SFC, intervient à un moment où le plan d'action engagé depuis la mi 2008 avait commencé à produire ses effets, traduits dans les comptes de l'exercice 2008/2009 de cette participation (économies de charges de 1,4 M€, bénéfice net de 405 K€) ainsi que dans ceux du premier semestre de l'exercice en cours.

Verneuil Participations, agissant de concert avec Electricité et Eaux de Madagascar, soutiendra la direction de SFC dans ses efforts de préparation d'un plan de continuation

Elle rappelle que la valeur nette de cette participation était au 31 décembre 2009 de 5,63 M€ dans les comptes sociaux et de 5,84 M€ dans ses comptes consolidés ; à cette même date SFC représentait 10,06% des capitaux investis du groupe.

Verneuil Participations demeure confiante sur la capacité de la direction de SFC de présenter un plan de continuation acceptable par les créanciers et se situant dans la ligne du redressement des comptes engagé depuis deux ans, même si, compte tenu des incertitudes rémanentes afférentes à cette perspective, elle est consciente que SFC ne peut garantir le succès de la sortie de cette procédure

En l'état actuel de sa connaissance de la situation de sa filiale, Verneuil Participations estime que, l'exploitation courante redressées de SFC ne devant pas être atteinte par cette procédure, celle-ci ne devrait pas avoir d'incidence significative sur ses états financiers ; des informations financières complémentaires seront apportées sur un éventuel impact de la situation de sa filiale lors de la publication de ses états financiers semestriels, laquelle sera retardée en raison notamment du retard de celles d'EEM.